



## COMMUNE DE SENTHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents :

- M. Roland MESSERLIN 1<sup>er</sup> Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2<sup>ème</sup> Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4<sup>ème</sup> Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- M. Bertrand RISACHER Conseiller Municipal,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- Mlle Cathy COLONNA Conseillère Municipale,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- M. Serge JAEG qui donne pouvoir à Mme Françoise NAEGELEN,
- Mme Marie HINGRE qui donne pouvoir à M. Marc PERRIN,
- M. Thierry KAYSER qui donne pouvoir à M. Bertrand RISACHER,
- M. Timothée HINGRE qui donne pouvoir à Mlle Cathy COLONNA,
- Mme Annick EHRET qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 6 septembre 2011

**Ordre du jour :**

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2011**
- 2°) **Décision modificative n°1 au budget principal 2011**
- 3°) **Ventes parcelles rue des Vignes**
- 4°) **Alignement rue de la Roseraie**
- 5°) **Plan de circulation**
- 6°) **Délégations extérieures**
- 7°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents. Il signale également que les conseillers trouveront dans leurs dossiers divers documents dont une situation des crédits utilisés à ce jour pour le budget principal et ses deux budgets annexes et le courrier transmis par la Sous-Préfète de Thann à propos du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

**1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2011**

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par neuf voix pour et six abstentions (Mmes BISSLER, EHRET, Mlle COLONNA, MM. RISACHER, KAYSER, et HINGRE).

**2°) Décision modificative n°1 au budget principal 2011**

Suite à la réalisation de l'emprunt de 350 000,-€ et afin de pouvoir honorer la première échéance de remboursement, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative au budget principal conformément au tableau présenté ci-dessous :

**Décision modificative n° 1 au budget 2011**

<b>Section Fonctionnement</b>								
<b>022</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>-</b>	<b>3 500,00</b>	<b>66111</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>3 500,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>-</b>	<b>3 500,00</b>		<b>F</b>	<b>D</b>	<b>3 500,00</b>
<b>Section Investissement</b>								
<b>020</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>-</b>	<b>5 000,00</b>	<b>1641</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>I</b>	<b>R</b>	<b>-</b>	<b>5 000,00</b>		<b>I</b>	<b>D</b>	<b>5 000,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

**3°) Ventes parcelles rue des Vignes**

Suite à la demande de riverains désireux d'agrandir leur parcelle, le Conseil Municipal a décidé de fixer la largeur du trottoir nord de la rue des Vignes à 1,40m.

La municipalité a fait arpenter le terrain restant et l'a également fait estimer par le service des Domaines. Cette estimation de 5 250,-€ l'are à laquelle il faut ajouter les frais d'arpentage est la base sur laquelle M. le Maire propose de céder le terrain aux riverains.

M. RISACHER trouve ce montant disproportionné par rapport au montant du terrain vendu à M. STOFFEL (13 755,-€ l'are) en début d'année. M. le Maire rappelle que ce dernier s'est porté acquéreur d'un terrain qui aurait été intégré dans l'emprise du lotissement Stribich et de ce fait vendu au prix de vente d'un lot.

M. STOECKLIN intervient pour demander de ne pas brader les propriétés communales. Après délibérations, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur sa proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 7 voix pour (Mmes NAEGELEN, HINGRE, MM HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG et ALTER), 4 voix contre (MM. RISACHER, KAYSER, GENSBITTEL et STOECKLIN), et 4 abstentions (Mmes BISSLER, EHRET, Mlle COLONNA et M. HINGRE), décide de fixer le prix de vente des parcelles à 5 250,-€ l'are auxquels viendront s'ajouter les frais d'arpentage des terrains.



#### **4°) Alignement rue de la Roseraie**

Pour le rachat des parcelles définies par le plan d'alignement de la rue de la Roseraie, M. le Maire propose de retenir la même estimation des Domaines. Le prix de rachat des parcelles serait de 5 250,- € l'are moins le montant des frais d'arpentage et de bornage.

M. RISACHER souhaiterait que M. Le Maire lui confirme que les travaux de réfection des murs de clôture seraient bien à la charge des propriétaires et non de la commune. M. le Maire répond par l'affirmative.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 9 voix pour (Mmes NAEGELEN, HINGRE, MM HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, KAYSER et ALTER), 2 voix contre (MM. GENSBITTEL et STOECKLIN), et 4 abstentions (Mmes BISSLER, EHRET, Mlle COLONNA et M. HINGRE), décide de fixer le prix d'achat des parcelles à 5 250,-€ l'are auxquels viendront s'enlever les frais d'arpentage des terrains.

#### **5°) Plan de circulation**

À la suite de la dernière réunion du comité consultatif aménagement sécuritaire portant sur le plan de circulation au sud de la Grand'rue, M. le Maire propose au Conseil Municipal les aménagements suivants ; priorité pour toutes les voies débouchant sur la rue de Soppe le Haut et la rue de Mortzwiller ceci afin de casser la vitesse des véhicules circulant dans ces deux rues.

Plusieurs conseillers estiment que pour la rue de Mortzwiller, il serait trop dangereux de laisser la rue de la Forêt en priorité à droite et plus efficace pour casser la vitesse des véhicules de mettre un stop au niveau du cimetière.

M. RISACHER propose, à titre d'essai, de placer deux panneaux « STOP » au croisement de la rue de Mortzwiller et de la rue du Chêne, l'un au niveau de la propriété de M. et Mme Jean-Paul ILTIS et l'autre au niveau de celle de M. et Mme Bertrand RISACHER.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les aménagements sécuritaires suivants :

- Rue de Soppe le Haut : priorité à droite à tous les carrefours de l'entrée du village jusqu'à la Grand'rue
- Rue de Mortzwiller : priorité à droite à tous les carrefours sauf :  
Au croisement avec la rue de la forêt mise en place d'un Stop pour la rue de la Forêt.  
Au croisement avec la rue du Chêne mise en place d'un Stop dans les deux sens de circulation sur la rue de Mortzwiller.

#### **6°) Délégations extérieures**

M. RISACHER rappelle les principaux points traités par la CCVDS durant l'été et notamment la compétence pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Cette compétence n'ayant pas été attribuée à la CCVDS lors de la dernière assemblée, il indique que Madame la Sous-Préfète énumère dans son courrier les solutions possibles dont, à priori, la plus simple (création d'un syndicat d'assainissement pour la haute vallée) n'a pas ses faveurs.



## 7°) Divers & informations

M. le Maire fait le point sur les différents travaux effectués pendant l'été :

- Le macadam sera posé avant la fin du mois dans les rues Neuves, des Vergers, de la Gare,
- Au niveau des passages piétons, des bandes podotactiles ont été posées de l'entrée est du village à la rue de Soppe le Haut, de même plusieurs abaissments de la bordure des trottoirs ont été effectués,
- Des petites réfections de trottoirs ont été réalisées : rue du Hêtre, Grand'rue, rue des Vignes,
- La cour de l'école élémentaire sera terminée semaine 38 de même que la salle de jeux de l'école maternelle,
- Les petits travaux de finition des ateliers municipaux, ainsi que leur aménagement intérieur vont être réalisés dans les prochains jours,
- Les lots 2 et 3 du bâtiment des ateliers municipaux ont été vendus respectivement aux SCI PARKER (M. EHRET) et SCI JTL (M. LANG).

En ce qui concerne le lotissement Stribich, M. le Maire annonce la vente de cinq lots ce qui permettra dès encaissement le remboursement de 400 000,-€ de la ligne de trésorerie. À l'issue des opérations de réception des travaux et dès le paiement des dernières factures, M. le Maire proposera au conseil de fixer le prix de vente définitif des trois parcelles à vendre aux consorts HERTZOG.

M. RISACHER a constaté que les ouvriers municipaux étaient intervenus durant l'été les dimanches pour arroser les bacs à fleurs et jardinières. Il souhaiterait avoir une idée du coût de ces heures supplémentaires pour le budget communal. M. le Maire précise qu'effectivement un arrosage a eu lieu un week-end et que les heures correspondantes ont été récupérées dans le mois par les agents communaux.

M. RISACHER intervient une nouvelle fois pour signaler la dangerosité des abords des écoles aux heures de dépose et de reprise des enfants. Il souhaiterait qu'une solution appropriée soit enfin trouvée. M. le Maire indique qu'il demandera, à nouveau, aux Brigades Vertes de faire une campagne de sensibilisation. Il en appelle également au bon sens des parents d'élèves.

Enfin, M. RISACHER a pu lire dans le Senheim Infos du mois de septembre que, suite aux actes d'incivilités dans le village, une réunion en mairie avait eu lieu au début des vacances avec les gendarmes, les Brigades vertes, les enfants concernés et leurs parents. Il souhaiterait avoir davantage d'informations. M. le Maire confirme avoir organisé cette réunion. Les invités, parents et enfants, étaient tous présents et ont bien compris son opportunité. Depuis cette date, ces enfants ne se sont plus fait remarquer. L'objectif de sensibilisation et de rappel des responsabilités des parents a, semble-t-il, porté ses fruits.

M. STOECKLIN intervient à propos des panneaux de signalisation à réaliser suite au concours de dessin de l'année dernière. M. le Maire annonce que le devis a été signé et que la commande sera réalisée sans délai.

À propos de la forêt, M. le Maire donne la parole à M. Roland MESSERLIN. Celui-ci rappelle que lors de la dernière réunion il a été décidé de faire évaluer le terrain cadastré section 12 parcelle 60 à Lauw par Cosylval afin de proposer un prix d'achat à Me SCHMITT-SAURET représentant les propriétaires. Le montant de cette évaluation est de 88,-€ l'are soit 6 010,-€ la parcelle, la municipalité va faire une proposition à Me SCHMITT-SAURET sur cette base.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 23 h 00.



**Tableau des signatures  
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Sentheim de la séance du 13 septembre 2011**

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2011
- 2°) Décision modificative n°1 au budget principal 2011
- 3°) Ventes parcelles rue des Vignes
- 4°) Alignement rue de la Roseraie
- 5°) Plan de circulation
- 6°) Délégations extérieures
- 7°) Divers et informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 <sup>er</sup> Adjoint		
PERRIN	Marc	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
JAEG	Serge	3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Procuration donnée à Mme NAEGELEN</b>	
NAEGELEN	Françoise	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à M. PERRIN</b>	
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à M. RISACHER</b>	
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à Mlle COLONNA</b>	
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à Mme BISSLER</b>	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		